DOSSIER D'EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000 :

SAS SAE 80

2, la ruelle

80540 SEUX

06.76.99.63.10

Novembre 2021

Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

19 rue Sadi Carnot BP 20007 - 80140 OISEMONT

☎ : 03.22.25.05.30 - 🖷 : 03.22.25.79.63

Courriel : contact@routier-environnement.com

Table des matières

I. Description du projet 3
II. Identification des sites Natura 2000 4
2.1. FR2200355 : « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » 6
2.2. FR2200356 : « Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie » 8
2.3. FR2212007 : « Etangs et marais du bassin de la Somme » 10
2.4. Localisation des parcelles du plan d'épandage vis-à-vis des sites Natura 2000 12
III. Evaluation approfondie 13
a. Etude exhaustive des incidences 13
b. Mesures d'évitement et de réduction 13
IV. Conclusion 13

I. Description du projet

L'installation sera implantée sur la commune de SALEUX, sur les parcelles cadastrales ZD 17, 18, 19 et 20.

Le site se trouve sur une parcelle agricole, à l'Ouest de Saleux. Il est accessible directement par départementale D 1029.

L'installation est principalement composée de :

- 2 digesteurs, cuves cylindriques (25*8) d'un volume de digestat net par cuve de 3007,59 m³ couvertes par des bâches autoportantes
- Des installations d'infrastructures nécessaires (purification du biométhane, alimentation des digesteurs, etc.).
- 1 plateforme de stockage d'intrants couvert de 880m^2
- Des aires de silos béton (ht 3ml) couverts de stockage des matières premières sur 8200m².
- 2 fosses (34*8) de stockage de digestat liquide de 12 700 m^3 chacune.

II. Identification des sites Natura 2000

Deux sites Natura 2000 de type ZSC sont recensés à proximité du site :

1) FR2200355 : Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly **(7,13 km)**
2) FR2200356 : Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie **(8,7 km)**

Ces deux sites sont présenté sur la carte ci-dessous :

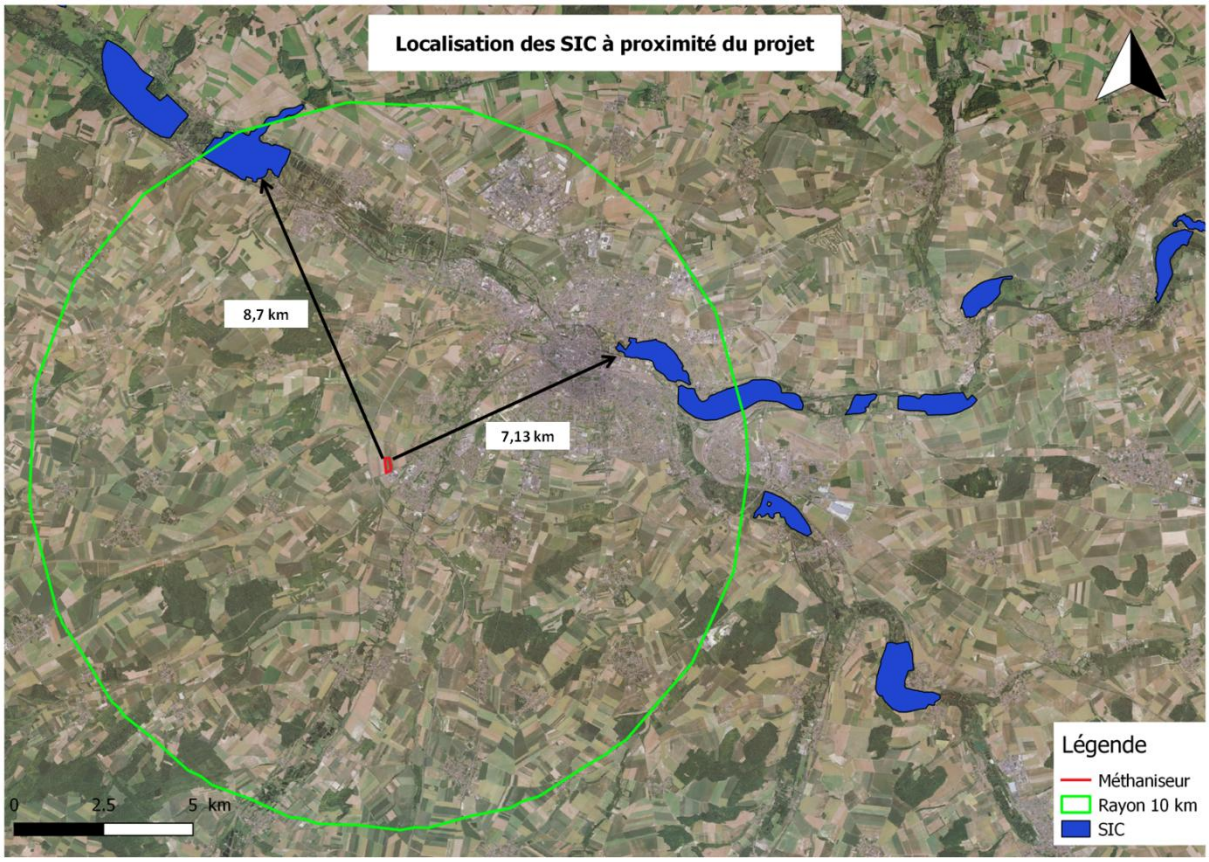

Un site Natura 2000 de type ZPS est recensé à proximité du site :

3) FR2212007 : Etangs et marais du bassin de la Somme **(7,13 km)**

L'emplacement du site Natura 2000 de type ZPS par rapport au projet est présenté sur la carte suivante :

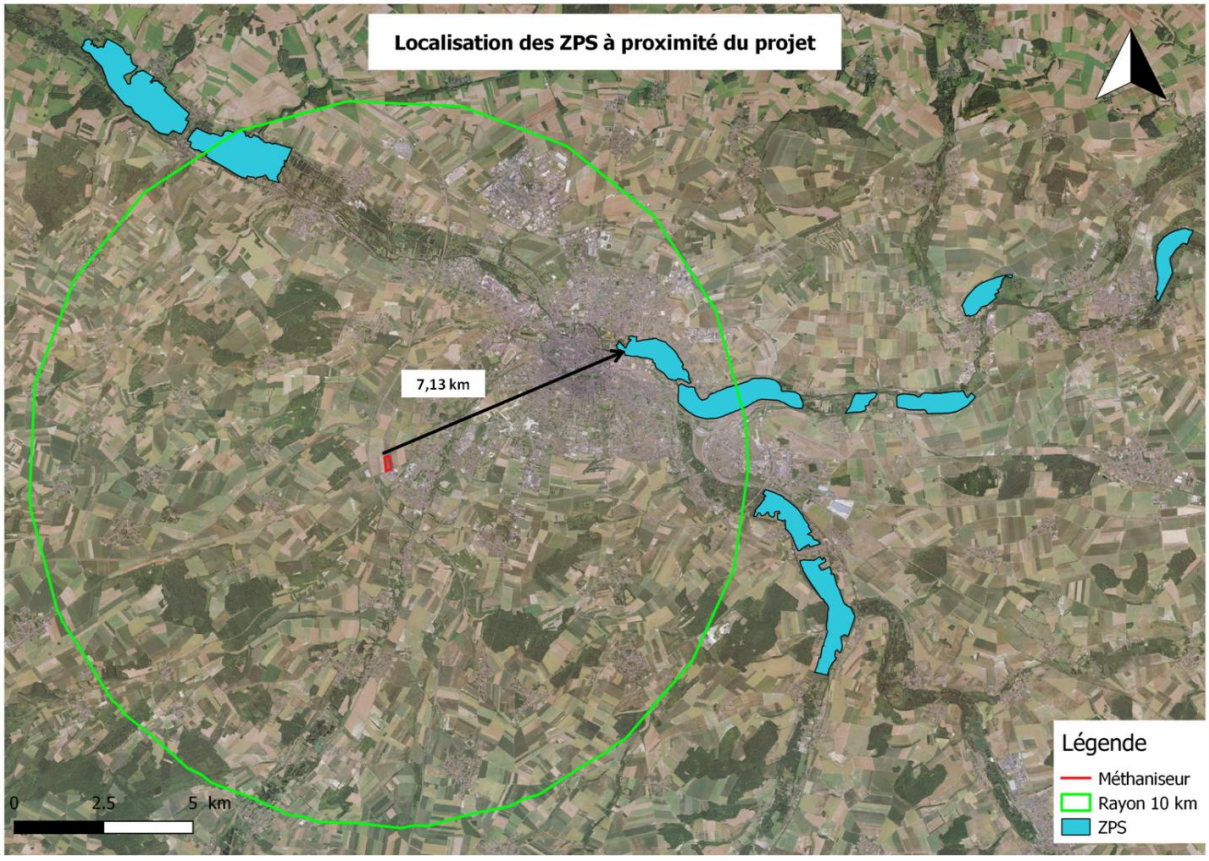

2.1. FR2200355 : « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »

Localisation :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

Longitude : Localisation :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 2,06722°
- Latitude : 49,99°

Superficie : 1453 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Picardie

Département : Somme (100 %)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	40 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	20 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N14 : Prairies ameliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	4 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Vaste ensemble humide tourbeux, qui, complété par le site des "Marais de Mareuil-Caubert", forme le "supersite" de la Basse-Somme entre Amiens et Abbeville. L'éventail des habitats aquatiques, amphibies, hygrophiles à mésohygrophiles du lit majeur tourbeux de la Somme est complété par deux coteaux en continuité caténale et une petite vallée affluente. La complémentarité du système humide de grande vallée tourbeuse, du système hygrophile de petite vallée et xérophile des versants en font une situation particulièrement représentative et exemplaire des grandes vallées du plateau picard. L'ensemble de la vallée, au rôle évident de corridor fluviatile, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux, liée aux équilibres trophiques, hydriques, biologiques, aux flux climatiques et migratoires ; ainsi, le mésoclimat submontagnard particulier qui baigne les coteaux calcaires, dépend directement de l'hygrométrie et des brumes dégagées ou piégées par le fond de vallée.

Cependant, ce mésoclimat, bien moins différencié ici qu'en amont d'Amiens, s'atténue progressivement avec l'élargissement de la vallée et la proximité de la mer. Sur le plan géomorphologique, la Somme, dans cette partie, développe un exemple typique et exemplaire de large vallée tourbeuse en U à faible pente. L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par des affinités continentales atténuées.
Le système alluvial tourbeux alcalin de type transitoire subatlantique-subcontinental de la Basse Somme présente un cortège typique et représentatif de milieux. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux secteurs de tremblants et aux petites vasques à Utricularia minor, ont ici un développement spatial important et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de pré oligotrophe tourbeux alcalin subatlantique subcontinental. Associés au fond humide de la vallée et en étroite dépendance des conditions mésoclimatiques humides créées, les versants complètent le complexe valléen par un ensemble de pelouses, ourlets et fourrés calcicoles où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards. Sur les craies dénudées, les groupements pionniers hébergent parfois Sisymbrium supinum.

Vulnérabilité : Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, le système tourbeux alcalin est marqué par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux circulantes de la Somme, par un envasement généralisé des espaces aquatiques, par la régression du réseau prairial, l'extension des cultures (maïs), de la populiculture et du mitage.

Qualité et importance :

Les intérêts spécifiques sont en conséquence nombreux et élevés, surtout floristiques :

- plantes supérieures avec 20 espèces protégées,
- nombreuses plantes rares et menacées, diversité du cortège des tourbières alcalines et des populations pelousaires,
- présence d'une espèce de la directive (Sisymbrium supinum).
- Bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes
- Richesse en orchidées : populations stables d'X Orchiaceras spurium

Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document

2.2. FR2200356 : « Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie »

Localisation :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 2,37889°
- Latitude : 49,88472°

Superficie : 525 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Picardie

Département : Somme (100%)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	25 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	25 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	3 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	20 %
N14 : Prairies ameliorées	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Site éclaté de la Moyenne vallée de la Somme en plusieurs noyaux intégrant quelques aspects originaux du val de Somme : les Hortillonnages et le Marais de Daours. Le tronçon est de morphologie et d'affinités biogéographiques intermédiaires entre la basse vallée élargie et sublinéaire et la moyenne vallée méandreuse. Les noyaux valléens de biotopes tourbeux alcalins de la Somme, à caractère subatlantique/subcontinental donnent bien entendu la toile de fond du site avec sa mosaïque d'étangs, de tremblants, de roselières, de saulaies et de boisements tourbeux plus matures. Les habitats turficoles basiphiles, en particulier les herbiers aquatiques, les herbiers de chenaux, les voiles flottants de lentilles, les bordures amphibies à Eleocharis acicularis sont particulièrement bien représentés ici. Quelques noyaux d'acidification superficielle de la tourbe conduisent à la formation d'habitats acidophiles ombrogènes d'intérêt exceptionnel avec diverses sphaignes, notamment la Boulaie à sphaignes et Dryopteris à crêtes. Aux extrémités du site, deux ensembles particuliers :

- les hortillonnages d'Amiens, exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturaux (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques;
- le marais de Daours, ensemble de prés paratourbeux subatlantiques-subcontinentaux du Selino carvifoliae – Juncetum subnodulosi, dominés par une falaise abrupte d'éboulis calcaires à affinités submontagnardes et thermophiles.

Vulnérabilité : La régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été gravement accélérés par la pollution du cours de la Somme et les envasements qui l'accompagnent. Il s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. La recherche d'un équilibre dynamique et des flux de matière passe obligatoirement par un rajeunissement structural du système et la restauration de pratiques d'exportation de la matière organique telles que fauche avec enlèvement des foins, pâturage extensif, tourbage. Cet équilibre pour être efficace ne peut se concevoir globalement qu'à l'échelle de l'ensemble de la vallée et de son bassin versant, puis à l'échelle de chaque marais et de sa périphérie. Un tel projet est actuellement en place sur le site du marais communal de Blangy-Tronville protégé par un arrêté de biotope.

Qualité et importance :

Les intérêts spécifiques sont nombreux et élevés, surtout floristiques :
- plantes supérieures avec 10 espèces protégées
- diverses plantes rares et menacées
- cortège des tourbières alcalines
- présence d'espèces à aire très fragmentée en raison de leur disparition générale (Nymphoides peltata, Oenanthe fluviatilis)
- Bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes
-

Intérêts faunistiques :
- ornithologiques :

* avifaune paludicole nicheuse (rapaces, anatidés, passereaux notamment fauvettes, ardéidés)
* plusieurs oiseaux menacés au niveau national (ZICO)

- entomologiques : plusieurs insectes menacés dont un papillon de la directive (Lycaena dispar)
- batrachologiques : plusieurs espèces de la directive dont le Triton crêté.

Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document

2.3. FR2212007 : « Etangs et marais du bassin de la Somme »

Localisation :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 2,76889°
- Latitude : 49,94417°

Superficie : 5243 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Picardie

Département : Somme (100%)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	30 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	30 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10 %

Autres caractéristiques du site

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturaux (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluviatile migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres. L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un envasement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts).

Vulnérabilité : Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de matière est le plus souvent insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été accélérés par la pollution du cours de la Somme et par l'envasement. Les vastes surfaces de roselières inondées qui dominaient de nombreux secteurs il y a 50 ans ont été considérablement réduites, de même que les herbiers aquatiques de qualité et les prairies humides pâturées. Par ailleurs, les inondations de 2001 ont déposé des limons qui ont notamment altéré l'état de conservation des roselières et des habitats tourbeux et accéléré l'envasement de nombreux étangs. Enfin, phénomène plus récent, la prolifération de la Jussie, dans un premier temps dans les étangs de la Haute Somme et plus récemment à l'aval d'Amiens, est une menace importante qui pèse sur les milieux aquatiques.
De ces différents phénomènes évolutifs ou ponctuels s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive de l'intérêt biologique. Quelques secteurs sont mieux préservés car bénéficient d'une gestion cynégétique adaptée, de mesures de protection (réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotope) ainsi que de projets de gestion conservatoire spécifiques. A l'aval de Corbie, plusieurs marais font l'objet d'une gestion conservatoire contractuelle afin de limiter les phénonèmes de vieillissement de la végétation et de préserver le patrimoine naturel en particulier ornithologique), en concertation avec les acteurs loacux. Citons, le Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville, les marais de Tirancourt et le marais communal de la Chaussée-Tirancourt, le marais communal de Belloy-sur-Somme, les Prés à Pion à Longpré-les-Corps-Saints et l'étang le Maçon à Mareuil-Caubert. Entre Amiens et Abbeville, la zone de préemption au titre des ENS du Conseil général de la Somme est un outil d'intervention utilisé à l'amiable.

Qualité et importance :

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir,...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...). Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document

2.4. Localisation des parcelles du plan d'épandage vis-à-vis des sites Natura 2000

Ci-dessous est présenté une cartographie global des parcelles d'épandage vis-à-vis des sites Natura 2000 :

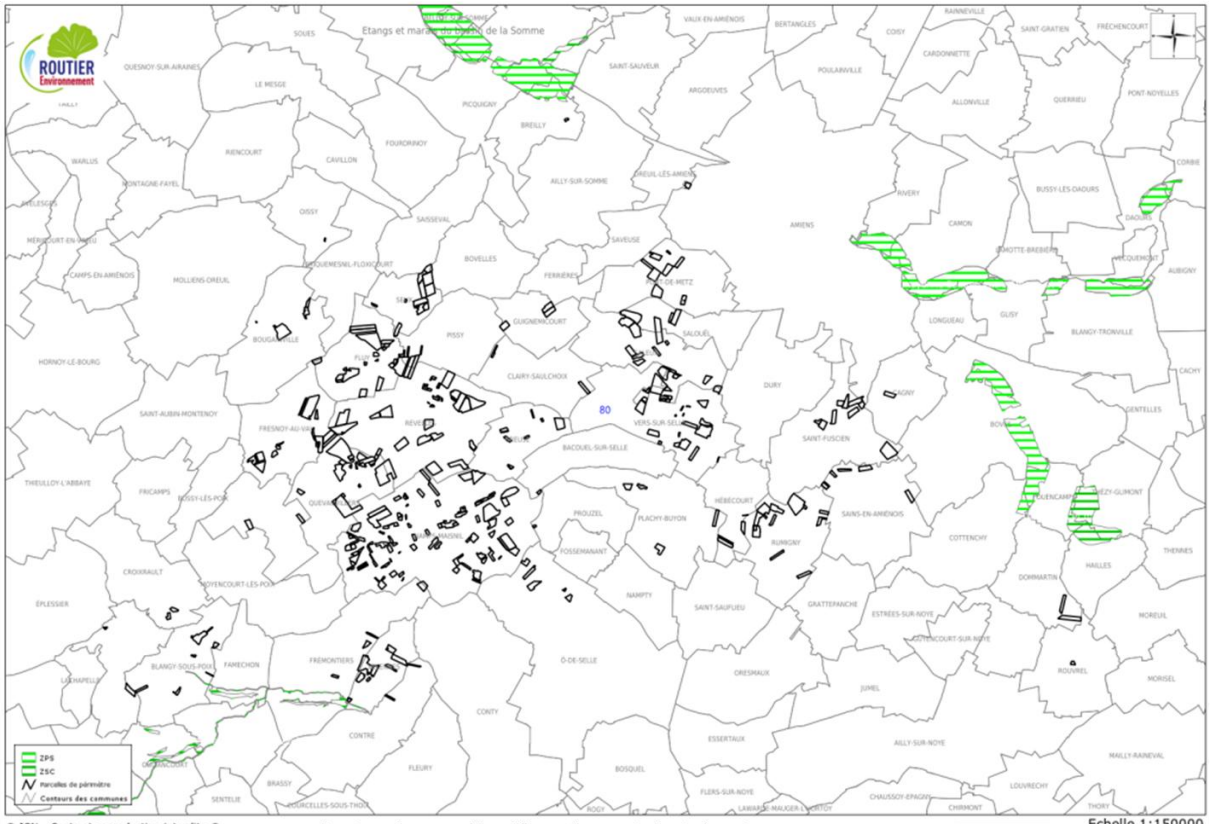

Localisation des parcelles d'épandages vis-à-vis des sites Natura 2000

La cartographie ci-dessus, met en évidence qu'aucune des pracelles du plan d'épandage se trouve dans le périmètre d'un site Natura2000.

L'épandage des digestats sur les parcelles du plan d'épandage n'aura pas d'impact sur les sites Natura 2000.

III. Evaluation approfondie

a. Etude exhaustive des incidences

Le site où sera conçu l'unité de méthanisation se situe au milieu d'une zone agricole et aucun site Natura 2000 ne se trouve à proximité, le plus proche étant situé à 7,13 km du projet. L'incidence sur ces périmètres sera donc nul.

b. Mesures d'évitement et de réduction

Le projet de cette unité de méthanisation ne se trouve dans aucun périmètre Natura 2000. Ce projet n'aura aucune incidence sur les sites présentés précédemment et ne nécessite pas de mesures d'évitement et de réduction.

Le plan d'épandage associé respecte les seuils d'épandage ainsi que la directive nitrate. En cas d'épandage sur une parcelle situé en zone Natura 2000, l'incidence sera donc nul.

IV. Conclusion

En conclusion, l'unité de méthanisation n'aura impact aucun sur quelconque site Natura 2000. En effet celle-ci ne se trouve pas à proximité directe avec un périmètre.

Concernant le plan d'épandage, l'azote épandue respect la directive nitrate et cela n'impact pas les zones Natura 2000 qui se situent à proximité du projet.